



Titre de la fonction : Architecte paysagiste

Période d'affichage : Du 28 août au 11 septembre 2020

Groupe : Cols blancs

Type d'engagement : Permanent

Service : Culture, développement social et du loisir

Vous souhaitez nous aider à développer des infrastructures de loisirs à la hauteur des besoins des citoyens ? Vous voulez mettre à profit vos idées innovantes et votre souci du détail ? Vous êtes reconnu comme une personne rassembleuse et vous avez envie de joindre une équipe qui fera une différence ?

Joignez notre équipe et aidez-nous à créer de grandes choses !

Sous la supervision du Conseiller expertise et développement, la personne titulaire du poste Architecte paysagiste a un rôle de consultation, de conceptualisation (croquis, plans, devis techniques) et de suivi des réalisations dans les dossiers liés au développement des infrastructures de loisirs (parcs, chalets de parcs, arénas, piscines, bibliothèques, centres communautaires, terrains et espaces sportifs, etc.).

Elle doit collaborer avec les différents partenaires internes et externes pour assurer un développement de qualité qui répond aux besoins de la population.

Exigence

Formation

- Baccalauréat en architecture de paysage ou formation équivalente

Expérience

- 3 (trois) ans

Autres

- Capacité de rédiger des documents techniques (ex : devis, rapport de préparation des travaux, mise à jour des plans, etc);
- Connaissances de niveau intermédiaire du français;
- Connaissances de niveau avancé du logiciel Autocad;
- Connaissances de niveau intermédiaire de la suite Microsoft office (Word, Excel et Outlook);
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP);
- Détenir un permis de conduire valide, classe 5;
- Être disponible à travailler sur un horaire variable (en soirée et les fins de semaine);
- Réussir le niveau d'enquête sécuritaire requis par le poste.

Atouts

- Être membre de l'association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ);
- Connaissances des logiciels Photoshop et Illustrator.

Salaire

Le salaire est établi selon la classe 12 (provisoire) de la convention collective des employé(e)s de bureau (cols blancs), soit au taux horaire minimal de 37,54 \$ et un taux horaire maximal de 42,64 \$.

Horaire

Poste à **temps complet**, à raison de **35** heures / semaine.

Informations complémentaires

Si nécessaire, le ou la candidat(e) devra réussir les tests requis pour le poste.

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir sa candidature via

le site <http://www.sjsr.ca/recrutement> avant la fin de l'affichage. Veuillez noter que seules les personnes ayant transmis leur candidature via ce site seront considérées.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Prendre note que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.

Ville centre et capitale régionale du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu se classe au 11^e rang des villes de la province. Située au sud du Québec, sur la rive sud de Montréal et à 20 minutes du pont Champlain, elle accueille plus de 97 000 résidents. Soucieux de la qualité des services et du bien-être des citoyens, c'est plus de 1 000 employé(e)s engagé(e)s qui participent activement à son essor.